

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2446

présenté par
M. Hetzel et Mme Bassire

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« quelle qu'en soit la cause, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'adoption de critères très larges nourrit les dérives. Aussi est-il propose de supprimer ce critère qui n'a aucune valeur médicale.